

PRISE EN CHARGE DU MALADE PSYCHIATRIQUE EN AMBULANCE

Les ambulanciers et auxiliaires ambulanciers sont fréquemment confrontés à la prise en charge de patients souffrant de pathologies psychiatriques. La formation initiale d'ambulancier ne prend souvent pas en compte les troubles de ces patients.

Les troubles du comportement, le délire, l'agitation mettent en danger le patient et l'équipage d'ambulance.

PUBLIC CONCERNÉ

Ambulanciers CCA et DEA, Auxiliaires Ambulanciers

PRÉ-REQUIS

Professionnels en activité dans une société d'ambulances

OBJECTIFS

- Connaître les principales pathologies psychiatriques
- Connaître le cadre légal de l'hospitalisation en psychiatrie
- Savoir se comporter avec ces patients
- Connaître les mesures de sécurité à mettre en œuvre pour le patient et pour l'équipage

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Enseignement basé sur une pédagogie active et participative associant cours magistraux brefs, réflexion de groupes et mises en situation.

FORMATEUR

Infirmier exerçant dans un service d'urgences psychiatriques, formé à la pédagogie et aux techniques de simulation.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

12 personnes maximum

DURÉE

1 journée de 8 heures

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

MATIN :

- Présentation des apprenants et retour d'expériences autour d'un café
- Les principaux symptômes psychiatriques : délire, trouble du comportement, agitation, comportement suicidaire
- Le cadre légal de l'hospitalisation psychiatrique : HL, ASPDT, ASPPI, ASPDRE
- Préparation de la mission : spécificités du bilan de départ, contact avec la famille, préparation du matériel

APRÈS-MIDI :

- Aborder un malade délirant
- Faire face à un état d'agitation
- Prendre en charge un malade suicidaire
- La sécurité du malade et de l'équipage : mesures de protection passive, contention du malade agité
- Bilan de la formation